

M. Richard MARCHER, 18 rue Jarry BRASSERIE DU FOYER, REUSSE

Lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Meusignac, la parcelle 267 A section AN a été classée en zone constructible et la partie B non constructible qui pourtant jointe les parcelles 267 A et 31 section AN constructible.

Toutes ces parcelles représentent une superficie d'environ 4000 m<sup>2</sup>.

Elles sont situées dans le bouc donc bordées facilement aux réseaux. Tout en sachant que la parcelle 268 a été réservée comme servitude pour créer une voie d'accès.

Je souhaiterais donc que la totalité de la parcelle 267 B soit classée en zone constructible comme les parcelles 267 A et 31.

M. Richard